

## COMMUNE DE PIERRERUE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

#### BUDGET PRINCIPAL GLOBAL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE BUDGET COMMUNAL 2025		
	DÉPENSES	RECETTES
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>945 247,06 €</b>	<b>945 247,06 €</b>
FONCTIONNEMENT	583 598,12 €	583 598,12 €
INVESTISSEMENT	361 648,94 €	361 648,94 €

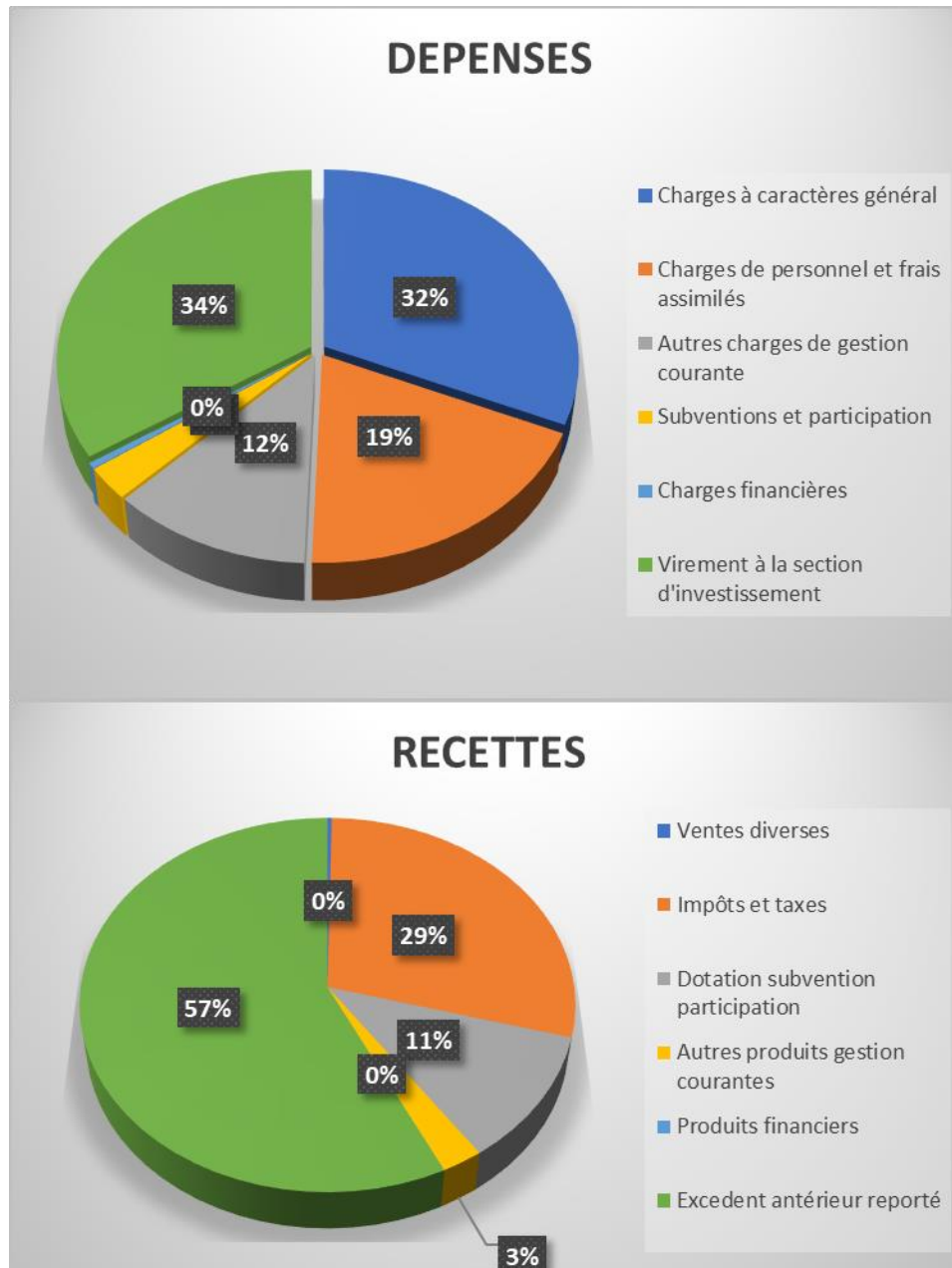
Le budget 2025 a été voté le 25 Mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants (salle l'Etape de Pierrerie)
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

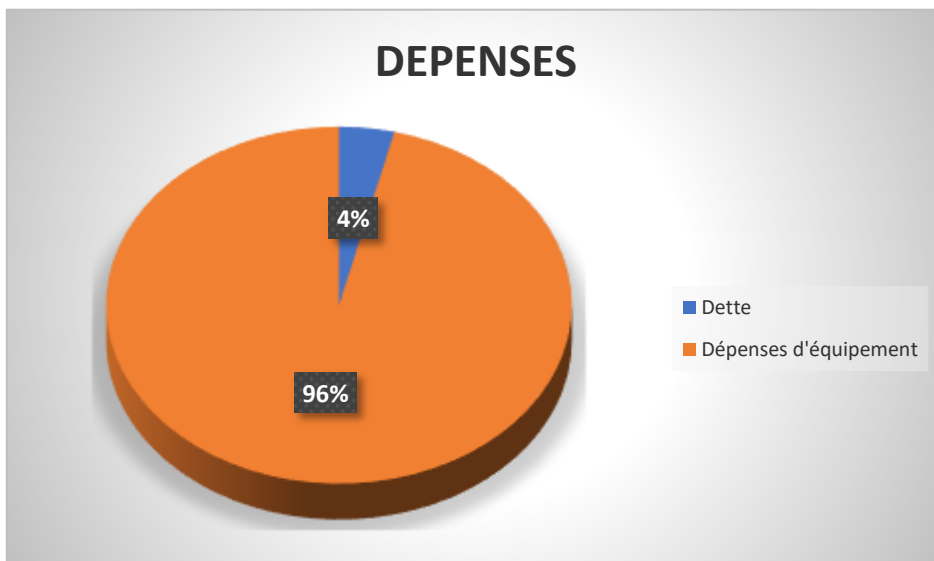
## REPRESENTATION GRAPHIQUE DU BUDGET PRINCIPAL

---

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

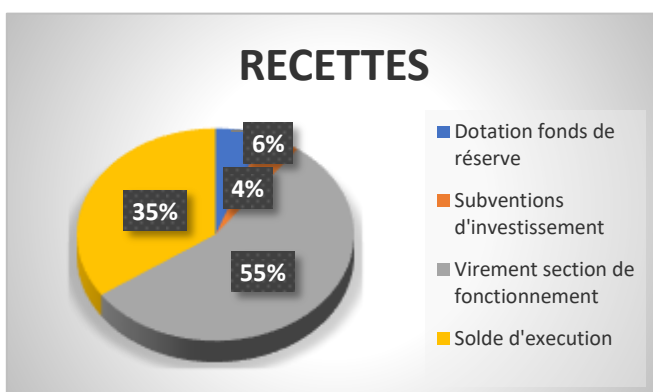


## SECTION D'INVESTISSEMENT



### Prévisionnel des principales dépenses d'investissement

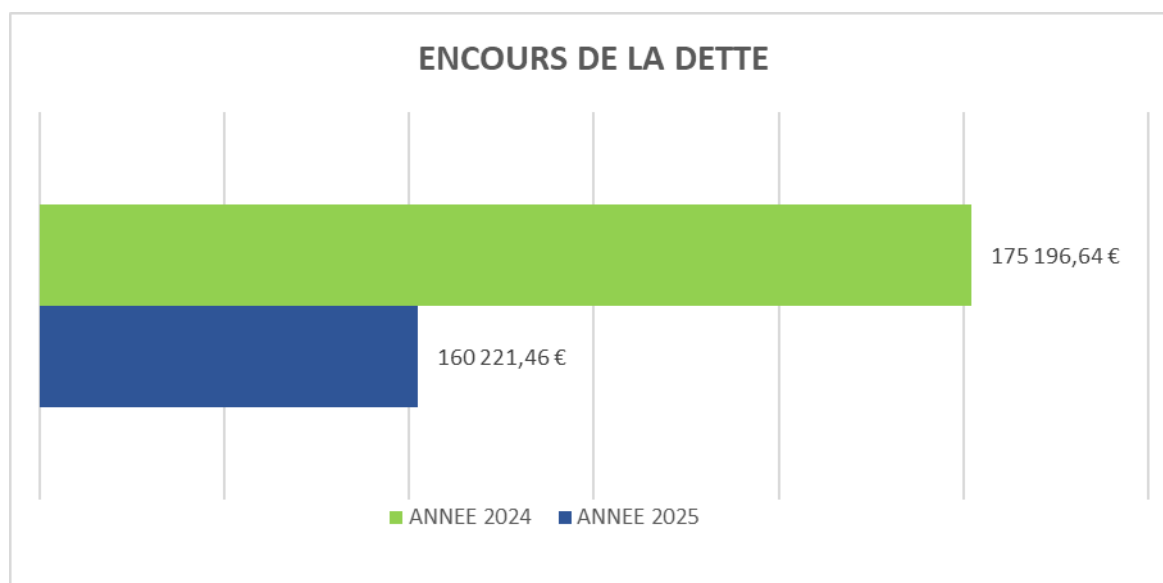
Bibliothèque, agrandissement cimetière	87 790.40€
Réfection rues de la commune	70 000.00 €
Remise en état chemins	45 000 €
Achat d'une épareuse et d'une mini pelle	60 000 €
Agencement de la bibliothèque	30 000 €
Embellissement du village « fresque estrade »	4 000 €



## DETTE

---

Encours de la dette : montant du capital restant à rembourser aux banques



Capacité de désendettement : PIERRERUE 4,017172239 ans

C'est le rapport entre l'encours de la dette de la commune et son épargne (sa capacité d'autofinancement brute) ; Ce ration permet de déterminer le nombre d'années qu'une commune mettrait à rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. Une commune est considérée comme peu endettée si sa capacité de désendettement est inférieure à 10 ans.

## SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION
SYNDICAT CHASSEURS PIERRERUE	160,00 €
LA GAULE SAINT-CHINIANAISE	50,00 €
VELO CLUB SAINT-CHINIAN	50,00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG SAINT-CHINIAN	50,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	50,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	50,00 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE	50,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	50,00 €
AFM TELETHON	50,00 €
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	50,00 €
LUTTE CONTRE LE SIDA	50,00 €
FNACA	50,00 €
LE SOUVENIR FRANÇAIS	80,00 €
FOYER RURAL	400,00 €
PARENTS D'ELEVE SAINT-CHINIAN	50,00 €
COLLEGE JEAN JAURES	500,00 €
ECOLE PRIMAIRE	500,00 €
ECOLE MATERNELLE LA NORIA	100,00 €
HAVANTSIKA	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT-CHINIAN	50,00 €
MAISON DES VINS DE SAINT-CHINIAN	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 540,00 €</b>



Le Maire  
Jean Pierre GUIRAUD